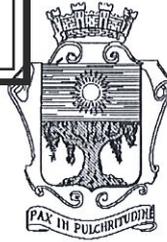


**AR Prefecture**

006-210600110-20220303-DM2022\_11-DE  
Reçu le 03/03/2022  
Publié le 03/03/2022



**VILLE DE BEAULIEU SUR MER**  
ALPES-MARITIMES -06310-

**DECISION MUNICIPALE**

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° : 2022/ *11*

DATE D'AFFICHAGE :     **0 3 MARS 2022**

OBJET : MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX – RENOVATION DE LA CHAPELLE « SANCTA MARIA DE OLIVO »

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de la commande publique,  
Vu la délibération n°08 du 02 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,  
Vu le Budget primitif 2022,

Considérant qu'il a été lancé une consultation à procédure adaptée portant sur la rénovation de la chapelle « Sancta Maria de Olivo », dans le respect des dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

Considérant que l'offre de la SARL A CHAUX ET SABLE est, au vu des critères de jugements des offres, économiquement la plus avantageuse pour la collectivité.

Considérant que le délai prévisionnel des travaux est de 16 semaines.

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : La passation et la signature avec la SARL A CHAUX ET SABLE, ayant son siège social au Quartier Bérouf à SOSPEL (06380), d'un marché public de travaux portant sur la rénovation de la Chapelle Sancta Maria de Olivo » située Bd Maréchal Leclerc à Beaulieu-sur-Mer.

Article 2 : Le montant forfaitaire du marché est de 214 022,07 € H.T.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu Sur Mer, le

**0 3 MARS 2022**

Le Maire,  
Roger ROUX

